



## Garde d'enfant après séparation

Par **flavie\_old**, le **06/11/2007** à **15:44**

je suis séparée du père de ma fille et il n'y a pas eu de jugement pour l'instant. un accord amiable a cependant été établi: un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires pour le père. à ce jour le père de Mathilde est dans sa période de garde mais il travaille et je ne sais pas qui s'occupe de ma fille. Que puis-je faire? en effet je soupçonne que Mathilde soit à la charge de sa tante âgée de 11 ans.

Par **ly31**, le **06/11/2007** à **18:16**

Bonsoir, Je pense personnellement qu'il serait souhaitable de mettre tout noir sur blanc et de prendre contact avec le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales). Il est de toute évidence que vous ne pouvez pas rester dans une situation telle que présentée, ce qui ne vous empêche pas de garder de bonnes relations avec le père de votre fille. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.